



80, rue Éole

14370

☎ 02 31 23 06 87

chicheboville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2014

Le 29 mars 2014 à 11h30, le conseil municipal légalement convoqué le 24 mars 2014, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire sortant de Chicheboville.

Etaient présents : Mmes Coralie ARRUEGO, Nathalie BAZIN-PONSEEL, Véronique DJILANI, Sandrine LE GUENNEC, Marie-Josèphe DAUTREY, Christine BARILLON, MM. Jean-François SAVIN, Laurent VANDERSTICHELE, Vincent DUYCK, François-Xavier MACÉ, Gaëtan BONJOUR, Stéphane CASTEL, Geoffrey DELASALLE, Jean-Philippe SIMON

Absents excusés : M. Tristan MOREL donne pouvoir à Nathalie Bazin-Ponseel

Absents :

Secrétaire de séance : M. Vincent DUYCK

Monsieur le Maire sortant ouvre la séance et déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

↳ **ELECTION DU MAIRE**

La parole est laissée au plus âgé des membres présents du conseil municipal, monsieur Jean-François SAVIN a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme MARCHAND Odile et M. ARRUEGO André.

Au 1^{er} tour de scrutin, Mme ARRUEGO Coralie s'est portée candidate

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- Nombre de votants : 15 (quinze)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4 (quatre)
- Nombre de suffrages exprimés : 11 (onze)
- Majorité absolue : 8 (huit)

A l'issue de ce 1^{er} tour de scrutin, madame ARRUEGO Coralie a obtenue 10 voix et monsieur Vincent DUYCK 1 voix.

Madame ARRUEGO Coralie a été proclamée Maire par 10 voix pour et à été immédiatement installée.

(Délibération n° 16 /2014– Préfecture /04/2014)

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme ARRUEGO Coralie élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints selon les mêmes modalités.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 2 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

(Délibération n° 17 /2014– Préfecture /04/2014)

Election du 1^{er} adjoint

Au 1^{er} tour de scrutin, M. SAVIN Jean-François s'est porté candidat.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- Nombre de votants : 15 (quinze)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2 (deux)
- Nombre de suffrages exprimés : 13 (treize)
- Majorité absolue : 8 (huit)

A l'issue de ce 1^{er} tour de scrutin, Monsieur SAVIN Jean-François a obtenu 12 voix et madame BAZIN-PONSEEL Nathalie 1 voix.

Monsieur SAVIN Jean-François a été proclamé 1^{er} adjoint par 12 voix pour et à été immédiatement installé.

(Délibération n° 18 /2014– Préfecture /04/2014)

Election du 2^{ème} adjoint

Au 1^{er} tour de scrutin, Mme BAZIN-PONSEEL Nathalie s'est porté candidate.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- Nombre de votants : 15 (quinze)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 (un)
- Nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)
- Majorité absolue : 8 (huit)

A l'issue de ce 1^{er} tour de scrutin, madame BAZIN-PONSEEL Nathalie a obtenu 13 voix et monsieur DUYCK Vincent 1 voix.

Madame BAZIN-PONSEEL a été proclamée 2^{ème} adjoint par 13 voix pour et à été immédiatement installée.

(Délibération n° 19 /2014– Préfecture /04/2014)

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du conseil municipal lundi 07 avril à 19h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h00.

Affiché le 1^{er} avril 2014

ARRUEGO C.

BARILLON C.

BAZIN-PONSEEL *Nathalie*

BONJOUR G.

CHICHEBOVILLE

CASTEL S.

DAUTREY M-J.

DELASALLE G.

DJILANI V.

DUYCK V.

LE GUENNEC S.

MACÉ F-X.

MOREL T.
Absent excusé

SAVIN J-F.

SIMON J-P.

VANDERSTICHELE L;

